

le vendredi 29 avril 2005

10 h

Prière.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif, de la Société de développement régional, du Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick, du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées et de Communications Nouveau-Brunswick.

---

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire : de suspendre la séance de 12 h 30 à 13 h et de la lever au plus tard à 16 h 30.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, il est unanimement convenu de revenir aux déclarations de ministres, et l'hon. M<sup>me</sup> Poirier, ministre des Ressources humaines, prononce une déclaration au sujet des négociations avec le personnel enseignant de la province.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 39.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur les services aux victimes*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 40 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur les services aux victimes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur les produits forestiers*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 41 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur les produits forestiers*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi sur les biens matrimoniaux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 42 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi sur les biens matrimoniaux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 43, *Loi abrogeant la Loi sur l'assurance maritime*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 43 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 43, *Loi abrogeant la Loi sur l'assurance maritime*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi sur les cessions et préférences*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 44 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi sur les cessions et préférences*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 13 h sous la présidence de M. Holder.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ORDINAIRE 2005-2006		Votés (\$)
<b>CABINET DU PREMIER MINISTRE</b>		
Administration . . . . .		1 122 000
Moins : crédits législatifs . . . . .		57 000
Votés . . . . .		1 065 000
<b>BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF</b>		
Secrétariat du Conseil exécutif . . . . .		1 862 000
Cabinet du lieutenant-gouverneur . . . . .		311 000
Direction des questions féminines . . . . .		1 081 000
Moins : crédits législatifs . . . . .		0
Votés . . . . .		3 254 000
<b>SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL</b>		
Projets et activités de développement . . . . .		39 956 000
Moins : crédits législatifs . . . . .		0
Votés . . . . .		39 956 000
<b>GOVERNEMENT GÉNÉRAL</b>		
Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées . . . . .		258 000
Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick		149 000
Communications Nouveau-Brunswick . . . . .		1 673 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 16 h 8.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission d'intendance  
des pneus du Nouveau-Brunswick

(28 avril 2005).